

# Préparation du CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

## Présents :

BESLON Laurent	HERMON Jean-Pierre
CIROU Joëlle	HOREL Jacques
DE SAINT JORES Sylvain	HUE Thierry
DELANGLE Emilie	LAMOUREUX Anne
DELARUE Céline	LARCHER Hélène
DESMONTS Catherine	LAVEILLE Denis
DOUARD Christelle	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique	LEBRETON Sébastien
FOULON Franck	LEGLINEL Lydie
GATE Denis	MEISS David
GAUMONT Nicole	RICHARD Michel
	RICHARD Jocelyne

## Absents

Thierry, Sylvain et David arrivent à 20h30

.....  
.....  
.....

## Pouvoirs

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	17 + 3*	3	20+3*

\*A partir de 20h30

Secrétaire de séance : **RICHARD Jocelyne**

## 1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 5 mars

**Rapporteur : Michel RICHARD**

## Observations :

.....  
.....  
.....

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

## 2) Finances : Vote du budget primitif 2024

**Rapporteur : Franck Foulon**

**Voir Power Point**

### **Observations :**

Le vote des 2 budgets primitif et global se fait ensemble ; les 3 élus absents en début de réunion sont arrivés et ont pris part au vote.....

**Le conseil municipal est invité à approuver ou pas le budget communal.**

### **Décision**

Le budget communal équilibré est approuvé à l'unanimité

- En section de fonctionnement à hauteur de 3 509 444,23 euros
- En section d'investissement à hauteur de 1 316 185,74 euros

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

## 3) Finances : Vote des taux 2024

**Rapporteur : Franck Foulon**

### **Observations :**

Franck Foulon indique que les bases ont été revalorisées par l'Etat de 3,9% cette année et rappelle que la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition tant que la période de lissage décidée après la fusion entre nos 3 communes historiques n'est pas terminée ( pour mémoire 2028 pour Fervaches et 2030 pour Pont Farcy)

Les taux à la fin du lissage seront :

- Taxe foncière bâtie : 35,13 %
- Taxe foncière non bâtie : 24.49 %
- Taxe d'habitation : 7,48%

**Le conseil municipal est invité à approuver ou pas les taux 2024**

### **Décision**

Le conseil vote à l'unanimité pour des taux d'imposition maintenus

<b>Pour :23</b>	<b>Contre :0</b>		<b>Abstentions :0</b>
-----------------	------------------	--	-----------------------

## 4) Finances : Vote du budget primitif du budget lotissement « Résidence Michel Hurel »

**Rapporteur : Franck Foulon**

### **Observations :**

Un nouveau budget est à créer cette année pour le projet de lotissement « Résidence Michel Hurel ».

Actuellement seul le coût d'acquisition du terrain et il sera complété au fur et à mesure de l'avancement du dossier

**Le conseil municipal est invité à approuver ou pas le budget Lotissement**

### Décision

Le conseil municipal approuve la création du budget communal pour ce nouveau projet de lotissement « Résidence Michel Hurel »

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

### **5) Finances : Versement de subvention au CCAS**

**Rapporteur : Franck Foulon**

#### **Observations :**

Il est prévu une provision de 93 00€ pour subvenir aux besoins financiers du CCAS et compte tenu des difficultés actuelles rencontrées à la MARPA ( problème chauffage, coût énergie et quelques logements disponibles) , il est temps de verser une subvention au CCAS.

Il est proposé au conseil municipal de verser 40 000euros au CCAS.

👉 **Le conseil municipal est invité à autoriser le versement de la subvention.**

### Décision

Avis favorable à l'unanimité pour cette proposition

.....  
.....

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

### **6) Finances : Instauration d'un tarif préférentiel pour les agents communaux utilisant la garderie**

**Rapporteur : Franck Foulon et Laurent Beslon**

👉 **Le conseil municipal est invité à autoriser la mise en place de ce tarif préférentiel**

#### **Observations :**

Il est proposé de réduire de 50% le tarif de la garderie pour l'ensemble des agents de la commune soit un coût de 1,25€ de l'heure au lieu de 2,50€ sachant que la commune est parfois amenée à solliciter au dernier moment une personne pour assurer un remplacement et que cette mesure facilitera la prise en charge d'un enfant sur ces horaires.

### Décision

Avis favorable à l'unanimité pour cette proposition

<b>Pour :23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------	------------------	-----------------------

### **7) Personnel communal**

**Rapporteur : Catherine Desmots**

a) **Mouvement de personnel**

#### **Observations :**

Le recrutement d'une personne pour le camping de Pont Farcy est relancé suite à l'accident que la personne recrutée a eu.

Une nouvelle candidature s'est présentée suite à l'annonce parue en début de semaine et cette personne sera reçue prochainement.

## 8) Bâtiments publics

### a) Mille Club de Pont-Farcy

**Rapporteur : Monsieur le Maire,**

#### **Observations :**

Une décision de principe est demandée sur la proposition suivante :

Les adjoints ont proposé aux associations de PF d'acquérir le mille club pour 5 000€ avec une convention demandant l'aboutissement d'un projet type tiers lieu associatif sous 3 ou 5 ans faute de quoi le bâti serait restitué à la commune qui le rachèterait au prix de vente 2024 et qui pourrait alors mettre en œuvre son projet de démolition et à suivre de mise en vente de la parcelle.

#### **Décision**

Un délai de 2 mois jusqu'à fin Mai, a été donné aux associations pour faire un retour à la commune sur cette proposition.

Pas de vote pour l'instant, décision définitive début Juin

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

### b) Ferme de la Cour

**Rapporteur : Monsieur le Maire,**

**Observations :** suivi des discussions en cours avec M. Houssin.

M. Le Maire et Frank Foulon restituent la teneur des 2 RDV qui ont eu lieu avec M. Houssin et son fils. Ils étaient accompagnés de Thierry Hue et de Jacques Horel.

Il leur a été expliqué la nécessité de faire un avenant au bail pour mise en conformité car il n'a pas été mis à jour lorsque M. Houssin a renoncé à l'usage de l'habitation et de ses dépendances bien que cette demande ait été acceptée par délibération du conseil municipal de l'époque.

Aucun bornage n'a été réalisé pour délimiter le périmètre d'usage réservé à l'habitation et celui destiné à l'exploitant ce qui implique aujourd'hui une impossibilité de louer ce bien sans risque juridique conséquent.

Malgré ces explications, M. Houssin n'est pas disposé à accepter un avenant et souhaite attendre la fin de son bail dans 3 ans.

Cette réponse n'est pas satisfaisante pour la collectivité car le bâti restera inhabité et va se dégrader pendant ces 3 ans alors qu'il a un réel potentiel.

Un conseil juridique va être recherché prochainement pour voir de quelle manière peut être résolu ce problème.

### c) Presbytère de Pleines-Cœuvres

Pour info, bilan de la discussion avec les locataires

15 avril: RDV pour l'estimation des domaines, pour le diagnostic avant-vente et pour l'assainissement.

Le bornage pour sortir le presbytère de la parcelle de l'église a été réalisé courant mars.

### d) Projet du camping de Pont-Farcy : validation de l'APS

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux (réfection de l'existant + extension porté à 50m <sup>2</sup> )	282 360€ (338 832€ TTC)	Contrat Agglo Commune	120 000

MOE	28 250 (33 900)	DETR	112 944
Frais annexes	10 000	Contrat de Pôle de services	17 056
		Fonds propres	70610
<b>Total HT</b>	<b>320 610 (384 732€ TTC)</b>	<b>Total HT</b>	<b>320 610</b>

☞ Le conseil municipal est invité à valider l'APS et à autoriser à déposer des dossiers pour les demandes de subventions.

### **Décision**

L'agrandissement et le budget revu en conséquence sont validé à l'unanimité par le conseil municipal.....  
.....

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

### **e) Acquisition à titre gratuit de la partie trottoirs de la rue du 2 août**

Voici la réponse de Manche Habitat concernant la cession de la partie double trottoirs de la rue du 2 août

Monsieur le Maire,

En réponse à votre demande de cession de terrain dans le cadre du projet de végétalisation que vous portez rue du 2 août, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'y suis favorable.

Les conditions de la cession pourraient être les suivantes :

- Cession gratuite du terrain ;
- Prise en charge par les services de Manche Habitat de la rédaction de l'acte administratif de cession ;
- Prise en charge à 50/50 entre nos deux structures des frais afférents (document d'arpentage, hypothèques...) ;
- Ne pas envisager de plantes grimpantes dans votre projet (sur les logements de l'office).

☞ Le conseil municipal est invité à valider cette acquisition et à engager la démarche.

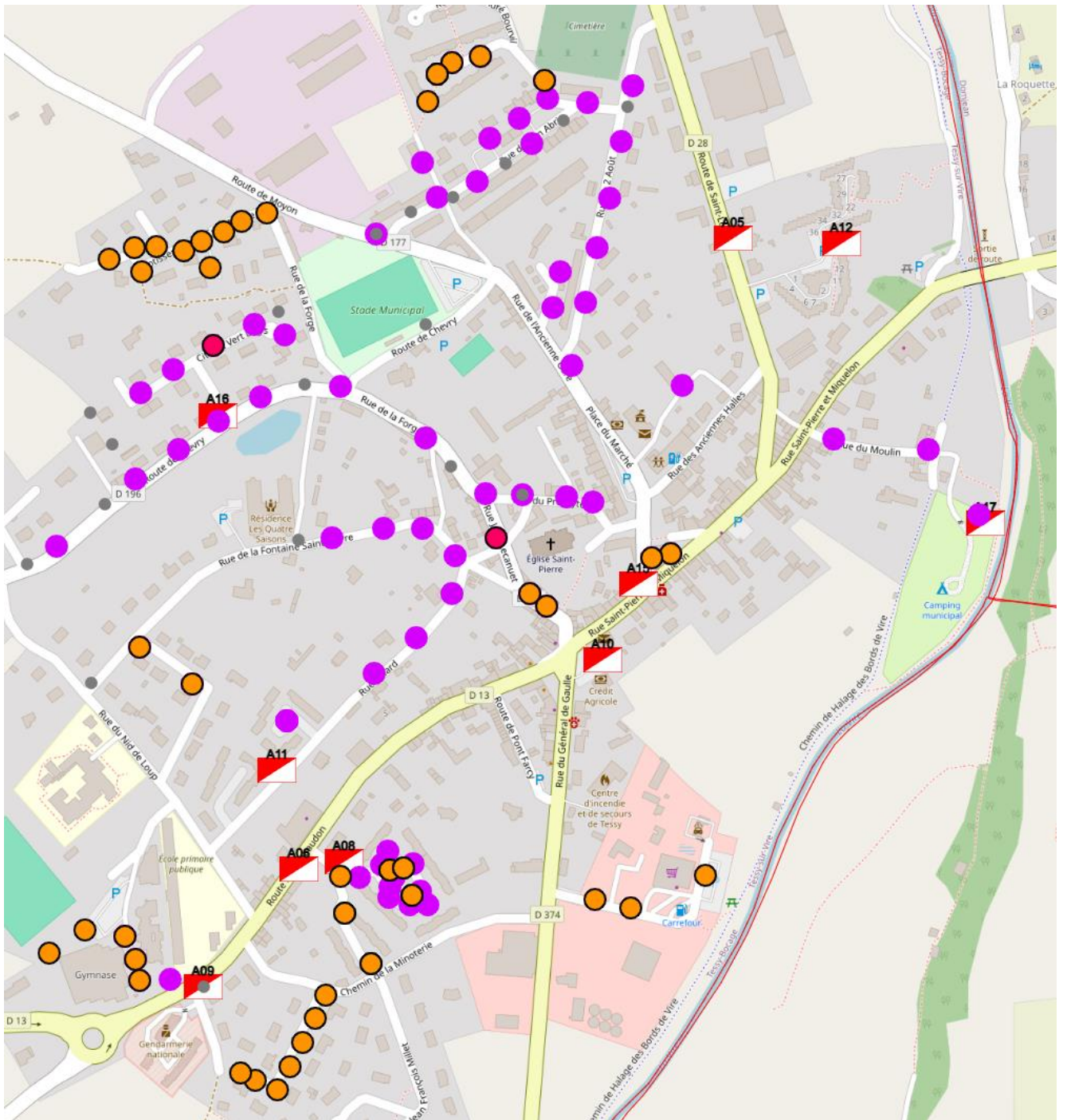
### **Décision**

Cette acquisition est validée par le conseil municipal à l'unanimité  
.....  
.....

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

## **9) SDEM**

### **a) Point sur les travaux réalisés concernant l'éclairage public**



Communes (DT\_DICT)



Armoire



Poteau



Luminaire - BF



Foyers HS



Luminaire - Boule

b) **Proposition concernant l'effacement de réseaux Rue du 2 août / la Croix Nicolle**

Considérant que c'est le quartier le plus urgent en effacement de réseaux dû aux fils nus  
 Considérant le projet de végétalisation de la rue du 2 Août  
 Il a été demandé au SDEM de chiffrer l'effacement de réseaux.  
 Sachant que si le conseil valide la proposition,  
 Il faut compter 1 an d'études !

1- Travaux de mise en souterrain du réseau de distribution électrique	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Participation de la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux.	103 000 €	82 400 €	20 600 €

2- Travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Participation de la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux.	32 000 €	25 600 €	6 400 €

3- Travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public	Montant des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<u>Réseau d'alimentation des candélabres</u> Participation de la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux.	16 000 €	12 800 €	3 200 €
<u>Fourniture et pose de 10 candélabres (si transfert de compétence éclairage public au SDEM50)</u> Participation de la commune à hauteur de 70% du montant HT des travaux.	23 000 €	6 900 €	16 100 €

Total des travaux de mise en souterrain des réseaux	Montant total des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
Total des travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public pris en charge par le SDEM50 et participation de la collectivité.	174 000 €	127 700 €	46 300 €

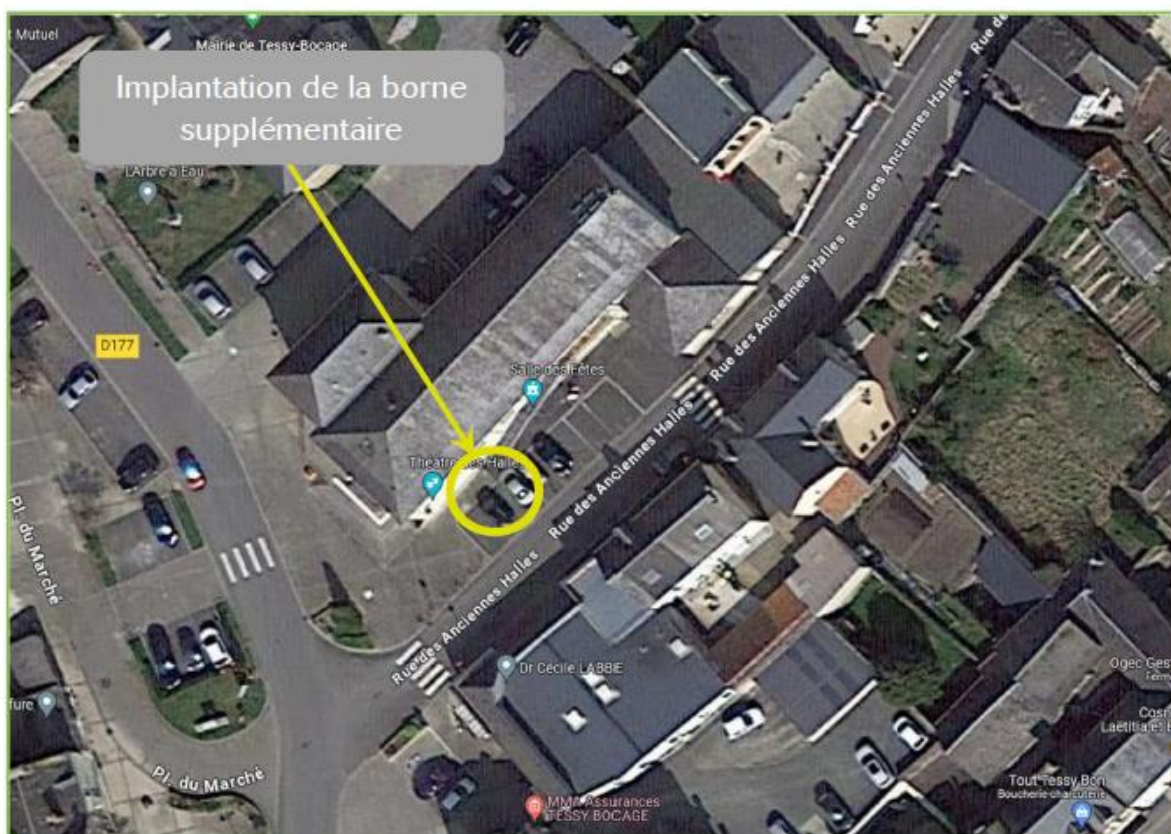
☞ Le conseil municipal est invité à accepter ou pas ce projet .

**Décision**

L'effacement des réseaux rue du 2 août doit être étudié rapidement pour permettre d'avancer sur la végétalisation de cette rue comme évoqué au point précédent 8e  
 Monsieur le Maire souhaite surseoir à statuer car il va rencontrer un représentant du SDEM.  
 Et souhaite aborder le trou noir qui existe en haut de la Route de Chevy.  
 David Meiss alerte sur l'état de la route de Chevy ( partie haute)

c) **Proposition concernant la borne de recharge ultra rapide**

Création de bornes de recharge	Montant des travaux (HT)	Participation de votre collectivité (70% du montant HT)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose d'une borne 1x25kW DC + 1x22kW AC et de ses accessoires</li> <li>• Réalisation d'un branchement type C4 100kVA</li> <li>• Mise en service et intégration à la supervision du réseau e-charge50</li> </ul>	33 483,51 €	23 438,45 €



Le SDEM nous a adressé le chiffrage d'une borne ultra-rapide.

### Décision

Compte tenu du reste à charge pour la collectivité, il est décidé de différer ce projet.

<b>Pour :</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
---------------	------------------	-----------------------

## **10) Compte-rendu des contrôles effectués sur les PEI (Points d'eau incendie) et suite à donner**

**Rapporteur : Monsieur le maire**

Le contrôle des PEI a été effectué par la SAUR.

**Voici les éléments qui en ressortent :**

Il y a 3 PEI sur Fervaches

Il y a 10 PEI sur Pont-Farcy

Il y a 19 PEI sur Tessy-sur Vire



Sur Fervaches, nous rencontrons 1 difficulté: des points d'eau non manœuvrables.  
Sur Tessy, nous avons un PEI HS donc un devis a été signé pour le remettre en état (3700 euros TTC) situé en face du collège  
Sur Pont-Farcy, nous avons 3 PEI mais qui ne sont pas suffisants pour couvrir car sont en dessous de 30m3/ heure ( nécessaire pour la campagne) ou 60m3/heure pour le centre bourg.  
 Or en centre bourg, le PEI est à 21m3/h Résidence Bellevue ou celui de la route de Montabot est à 27m3/ heure. Une réflexion doit s'engager sur la mise en place d'un complément : citerne enterrée ou bêche. Pour l'instant la MARPA est peu protégée.

## 11) Validation des Zones d'accélération des Energies renouvelables

Rapporteur : Jocelyne Richard

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

La commune délibère au moins aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie) – **objet du présent modèle de délibération**
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)

### Décision

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DE SAINT-LÔ AGGLO													
Communes	lieu	n° de parcelle	surface de la zone (en m²)	solaire Photovoltaïque		solaire thermique		Bois Energie	Biogaz/ biométhane	Géothermie de surface	Eolien	Commentaires Emis	
				sol	toiture	ombrières	toiture						sol
Tessy-Bocage	Gendarmerie		312	1									
	Collège		2 232	1									
	salles fêtes Tessy sur Vire		653	1									
	Pôle des solidarités		191	1									
	atelier communal		448	1									
	hangar communale		325	1									
	église de Tessy sur Vire		179	1									
	carrière tessy sur Vire	A20-A1236-A1235-A1351-A1350-A1233-A63-A67-A68-A69-A961-A962-A929		61 890	1								
	salle de sport		2 152	1									
	école maternelle		149	1									
	maison médicale		255	1									
	parking supermarché		747		1								
	école primaire		1 331		1								
	parking terrain de foot		1 538			1							
	station d'épuration lits de roseaux	592 180 ZC105		7 326	1								
	parking chauffage bois		528			1							
	terrain de foot		8 965							1			
	réseau de chaleur bois et chauffage		25 747					1					
	ancien terrain de foot Pont Farcy		7 222								1		
	parking collège		1 558										
	salle des fêtes Pont Farcy		337		1								
	parking couverturage Pont Farcy		1 343			1							
	parc de la mairie		3 626								1		
parking salle des fêtes Fervaches		133			1								

Avis favorable à l'unanimité. : 23

## 12) Cimetières

Rapporteur : Jacques Horel (Aline)

### a) Rachat de concessions

Une demande a été faite à la mairie de racheter une concession.  
Il est proposé de rembourser à hauteur du nombre d'années déjà passées.  
La place retombera ainsi dans le domaine public.

☞ Le conseil municipal est invité à autoriser le rachat.

### Décision

Le conseil municipal est favorable à ce rachat

<b>Pour :23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------	------------------	-----------------------

### **b) Répartition des achats de concessions CCAS/Commune**

Le SGC nous demande de confirmer que nous voulons bien la participation 50/50 du prix de vente des concessions entre le CCAS et la commune.

Si tel est le cas, le SGC nous demande de faire un titre annuel au profit du CCAS et non plus de faire la répartition à chaque acte.

☞ Le conseil municipal est invité à confirmer ou pas la répartition à 50/50 et le versement annuel au CCAS

### Décision

Accord du conseil municipal sur ces 2 propositions.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
------------------	------------------	-----------------------

## **13) Communication**

**Rapporteur : Laurent Beslon**

### **Informations :**

#### **a) Présentation du nouveau site internet**

### **Observations :**

Si c'est encore possible, mettre en fond d'écran une photo prise sur Tessy Bocage

#### **b) Bilan supports de communication**

### **Nombre d'abonnés**

Mois	Intramuros	Facebook	Facebook Bibliothèque	Instagram
Décembre 2023	312	2093	371	
Janvier 2024	360	2114	373	
Février 2024	390	2134	380	
Mars 2024	419	2172	388	49

Meilleures vues sur Intramuros :

	ID	Nom du service	Nombre de vues	Visiteurs
1.	8947	Tessy'Bref	469	198
2.	9653	Calendrier collecte -Fervaches	497	197
3.	13	Actes Administratifs	1033	178
4.	9156	Programme saison culturelle	390	174
5.	9098	MARPA du Jardin Secret	290	141
6.	9066	Menus Ecole Pont-Farcy	426	133
7.	8947	Tessy'Bref n°2	273	128
8.	9651	Calendrier de collecte Tessy	199	99
9.	29	Carte des défibrillateurs	118	78
10.	9067	Menus Ecole Tessy	194	72
11.	9942	Tessy' Bref n°3	86	55
12.	9652	Calendrier collecte Pont-Farcy	92	53
13.	9099	Résidence Marcel Bourdon	59	43
14.	9649	Où jeter quoi?	37	31

👉 Le conseil municipal est invité à participer au challenge d'atteindre les 500 téléchargements pour Intramuros au 30 juin 2024 !

#### 14) Date à retenir

##### **Observations :**

Samedi 6 avril : plantation de haies avec le Conseil municipal des jeunes

Les 9 et 16 avril : 2 spectacles de qualité à ne pas manquer : Villes en scène et Magie

Prochain conseil municipal le 7 mai

#### 15) Questions diverses

- Le PMU va changer de gérants prochainement : M. Le Maire les reçoit cette semaine.
- Sur Pont Farcy, l'affaissement sous le pont avant la Clémendière est toujours très marqué et une traversée de voie a été réalisée sans autorisation de la commune et non rebouchée : voir qui est le responsable.
- Pour permettre l'usage du City sur les week ends, il est nécessaire d'organiser de façon fiable son ouverture et sa fermeture, de même pour les périodes de vacances scolaires.
- Retour sur l'enquête publique du PLUi : les commissaires enquêteurs ont remis leur rapport, les communes avec St Lô Agglo vont maintenant le reprendre pour arbitrer les requêtes les concernant et il sera possible aux requérants de consulter les réponses faites courant juillet 2024.